



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 27,  
Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers  
(Texte du projet de loi adopté sans amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 6 NOVEMBRE 2007

document de la session no 568

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers. (Ordre de l'Assemblée, le 31 octobre 2007)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

Mme Lapointe (Groulx), vice-présidente de la Commission

M. Cholette (Hull)

M. Dubourg (Viau)

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), ministre des Finances

Mme Ménard (Laporte)

Mme Méthé (Saint-Jean)

M. Morin (Beauce-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu

M. Pelletier (Rimouski), porte-parole du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière d'institutions financières

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Yvan Laurin, Vice-président Coopération et Qualité, Fédération des caisses Desjardins du Québec

M. Pierre Dugal, notaire et conseiller juridique, Fédération des caisses Desjardins du Québec

---

La Commission se réunit à 15 h 55 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Morin (Beauce-Sud) et M. Pelletier (Rimouski) formulent des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Laurin de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Dugal de prendre la parole.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Articles 6 et 7 : Les articles 6 et 7 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

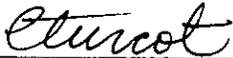
## REMARQUES FINALES

M. Morin (Beauce-Sud), M. Pelletier (Rimouski), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) formulent des remarques finales.

À 16 h 19, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Christina Turcot

CT/ic

Québec, le 2 novembre 2007



Alain Paquet